



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 29 mars 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 22 mars 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Isabelle Baltus, David Le Doussal, Gérard Jambou, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40), Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Serge Nilly

#### Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon  
Manuel Pottier a donné pouvoir à Michaël Quernez  
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Géraldine Guet  
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Danièle Kha  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot (à partir de 20h40)  
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus  
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

## 5. DOTATIONS AUX ECOLES PRIVEES POUR L'ANNEE 2017

### Exposé :

La Ville apporte chaque année sa contribution au fonctionnement des écoles privées sous contrat, dans le cadre du forfait communal destiné au financement des dépenses scolaires et d'une participation au financement des repas et à l'achat de jouets de Noël pour les élèves des écoles maternelles.

En 2016, le forfait communal alloué était de 551 € par enfant quimperlois. Les subventions à caractère social étaient de 0.92 €/repas pour l'aide à la restauration scolaire et de 7€ par enfant des écoles maternelles pour les jouets de Noël.

Ces dernières années, la Ville a accru significativement son effort en faveur de l'enseignement privé, en vue de respecter les dispositions du Code de l'Education stipulant le principe de financement paritaire des dépenses scolaires pour les classes de l'enseignement public et de l'enseignement privé.

Entre 2008 et 2016, le forfait communal est ainsi passé de 427 € à 551 € par élève quimperlois.

Cette hausse n'a pas suffi à compenser l'écart avec le coût des établissements scolaires publics, malgré un effort de maîtrise des coûts : le coût moyen par élève des écoles publiques s'établit au Compte administratif 2016, hors charges indirectes, à 615,07 € pour les classes élémentaires et à 1 591,71 € pour les classes maternelles.

En 2017, il est proposé de continuer l'effort de rattrapage progressif en augmentant le forfait communal de 11€ par enfant.

En ce qui concerne les subventions à caractère social, il est proposé de maintenir ces aides à leur montant de 2016.

### Proposition :

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal de :

- porter le forfait aux écoles privées sous contrat à un montant de **562€ par élève quimperlois** pour l'année 2017,
- maintenir le montant de la participation de la Ville au financement des repas des enfants quimperlois de maternelle et élémentaire à hauteur de **0,92€/repas**,
- maintenir la dotation pour l'achat de jouets de Noël attribuée par enfant de maternelle, quimperlois et non quimperlois, à hauteur de **7€**.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 22 mars 2017

Décision : **après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



Pour expédition conforme  
Le MAIRE,  
Michael QUERNEZ.